



Ne plus être responsable des dettes de son conjoint

Par **chantal**, le **26/01/2010** à **15:25**

Bonjour,

Je suis séparée de mon conjoint depuis juillet 2008, celui étant artisan. En 2009, nous avons vendu notre maison pour régler ses dettes, étant en redressement judiciaire.

Pouvez m'indiquer quelles démarches je dois faire pour ne plus être responsable de ses dettes maintenant ?

Je vous remercie de m'indiquer les démarches à effectuer

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.